

UNOC 3 : les réactions du Comité français de l'UICN

Communiqué de presse – 11 juin 2025

Alors que la troisième Conférence des Nations Unies sur l'Océan s'achève, le Comité français de l'UICN salue la mobilisation mondiale en faveur de l'Océan. Il demande que les engagements pris se poursuivent et se traduisent en résultats concrets afin de lutter contre les nombreuses menaces pesant sur l'Océan et d'améliorer sa protection.

Des avancées pour renforcer le droit international pour la mer

Au niveau international, le Comité français de l'UICN salue particulièrement la mobilisation en vue de la ratification du traité sur la haute mer, avec 51 ratifications déposées sur les 60 nécessaires et 15 pays qui se sont engagés à le ratifier. Cela permettra une entrée en vigueur d'ici la fin de l'année du traité ou début 2026. La mobilisation s'est également poursuivie en vue de la négociation finale du traité sur la pollution plastique avec 95 pays demandant un objectif mondial de réduction de la production et de la consommation, ainsi que celle en faveur du moratoire sur l'exploitation minière des fonds marins, actuellement soutenu par 37 pays.

La création de nouvelles aires marines protégées en Polynésie française

Au niveau national, le Comité français de l'UICN salue les annonces concernant la création de nouvelles aires marines protégées en Polynésie française, en particulier de deux zones de protection stricte. La première, de 220 000 km², située près des îles de la Société, et l'autre, de 680 000 km², près des îles Gambier, qui répondront aux catégories I et II de l'UICN. Une autre zone de 250 000 km² sera réservée à la pêche artisanale. Des projets sont également en cours dans les îles Marquises et Australes.

Le Président de la Polynésie française a également annoncé le classement de l'aire marine gérée, Tainui Atea, qui recouvre l'ensemble de la zone économique exclusive, en aire marine protégée. L'arrêté de classement sera révisé pour que le site corresponde aux standards de l'UICN en matière d'aires marines protégées, notamment concernant l'interdiction des activités industrielles préjudiciables à l'environnement (exploitation minière et pêche industrielle).

Des engagements en faveur de la conservation des fonds marins

Le Comité français de l'UICN souligne l'effort de la France en faveur de la protection des fonds marins, en ciblant toutes les activités impactantes, particulièrement le chalutage de fond.

Ces zones comprennent les écosystèmes marins vulnérables, interdits par la Commission européenne aux engins de fond (chaluts de fond, dragues, filets maillants de fond, palangres de fond, casiers et pièges) et d'autres zones. Cet effort de protection doit être complété par des mesures sur l'ensemble de la colonne d'eau, selon une approche écosystémique, et en adéquation avec les lignes directrices de l'UICN sur les aires protégées.

Cette stratégie sur les fonds marins va être accompagnée d'un renforcement du niveau de protection des aires marines protégées, comme le demandait le Comité français de l'UICN dans son [appel pour l'Océan](#).

L'évaluation des incidences des différentes activités, dont les analyses risque pêche, devront garantir que les activités ne compromettent pas les objectifs de conservation. Elles devront être réglementées afin de correspondre à la définition de l'IUCN d'une aire protégée (Recommandation 102 et Résolution 55). Pour aboutir à des zones de protection forte, les activités impactantes devront être supprimées.

De l'UNOC3 au Congrès mondial de la nature de l'IUCN

Dans quatre mois, les enjeux de la protection de l'Océan seront de nouveau mis à l'honneur lors du Congrès mondial de la nature de l'IUCN. Des recommandations sont attendues sur les aires marines protégées en haute mer, l'économie bleue régénérative qui intègre la protection et la restauration des écosystèmes marins et côtiers, ou encore la protection des écosystèmes marins peu profonds (zone mésophotique située entre 30 et 200 mètres de profondeur).

CONTACT

Camille Aspar
Chargée de communication
camille.aspar@uicn.fr
07 48 12 31 99